CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°948 SEANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2013

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président. M. Ismaïla Wane, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents: Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Olivier de La Faire, François Deligné, Joël Desjardins, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Jean-Philippe Mallé, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Yves Vandewalle, Ismaïla Wane.

Excusés: Pierre Bédier (pouvoir à Pierre Lequiller), Michel Colin (pouvoir à Alain Schmitz), Olivier Delaporte (pouvoir à Oliver Lebrun), Maryse Di Bernardo (pouvoir à Maurice Solignac), Fanny Ervera, Joël Loison (pouvoir à Jean-François Raynal), Jeanine Mary, Jacques Saint-Amaux, Joël Tissier, Michel Vignier (pouvoir à André Sylvestre).

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – J'aurais été heureux de pouvoir accueillir Pierre Bédier, mais celui-ci est retenu par le mariage de sa fille. Il a souhaité qu'un message soit lu par Ghislain Fournier.

GHISLAIN FOURNIER – Je vous donne lecture du texte de Pierre Bédier : « Mes chers collègues, après une campagne électorale éprouvante, tant l'excès des propos à mon encontre fut la règle commune, il m'est donné le grand bonheur de marier ma fille aînée ce vendredi 12 juillet. Voilà pourquoi je ne suis pas parmi vous dans cette assemblée que j'ai quittée à regret et où j'ai hâte de vous retrouver dans cette ambiance studieuse et conviviale, imaginative et énergique qui a toujours concrétisé nos travaux. Vous pouvez compter sur mon engagement total à vos côtés, tant, si j'en crois l'actualité que je suis comme vous, les dossiers de rentrée seront particulièrement épineux. Traditionnellement, cette séance pré-estivale permet de souhaiter aux uns et aux autres de bonnes vacances, ce que je fais bien volontiers auprès de vous. Puissent ces vacances être vraiment reposantes pour que nous trouvions la volonté de faire des choix mais aussi l'énergie de les mettre en œuvre dans ce difficile contexte, tout en dépassant nos clivages traditionnels pour trouver le chemin de l'intérêt de toutes les Yvelines. Bonne séance et bonnes vacances à tous. »

FRANÇOIS DELIGNE – Le message de notre collègue me fait penser à la citation « *l'autorité*, *c'est d'être présent même quand on n'est pas là* ». Je ne sais pas si cela était l'objet de la déclaration lue par le porteur de message. Je souhaite à présent poser une question au Président, qui je pense est

dans tous les esprits. A la suite d'une partielle, la presse locale et nationale s'est faite l'écho de questionnements, voire de rumeurs sur la gouvernance du Conseil général. Il en résulte une certaine confusion préjudiciable à l'image de notre Département, alors que la vocation de notre collectivité territoriale est et doit rester la nécessité de concentrer ses efforts à proposer et mettre en œuvre une politique publique pour répondre prioritairement aux besoins de nos concitoyens yvelinois. Nous souhaiterions, Monsieur le Président, que vous puissiez nous éclairer sur le devenir de la gouvernance, si possible pour les jours, voire les semaines – je n'ose pas vous demander les mois – à venir. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – J'ai répondu en une seule interview à la presse aux questions qui se sont posées. Je suis Président, dans les fonctions desquelles la majorité départementale m'a reconduit. Le Conseil constitutionnel a validé la prorogation des mandats des uns et des autres jusqu'à mars 2015. J'entends donc présider cette assemblée, qui m'a fait confiance, jusqu'au mois de mars 2015.

Applaudissements.

François Deligne – Je vous remercie de votre réponse.

M. Le President – Je vous informe avoir ajouté à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui l'examen d'une délibération liée à l'actualité sur le PAM et le protocole d'accord avec la société « Lucky Star » qui a provisoirement suspendu ses activités, causant quelques désordres.

Adoption d'un compte rendu analytique

M. Le President – Nous devons adopter le compte rendu analytique de la séance publique du 14 juin 2013.

Le compte rendu analytique est adopté à l'unanimité, sans observation.

M. LE PRESIDENT – Le calendrier prévisionnel de nos séances vous est également remis. Le vendredi 18 octobre 2013, nous accueillerons pour la première fois notre nouveau Préfet qui nous présentera les rapports d'activité des services de l'Etat dans le Département..

L'Assemblée avait désigné le Président du Conseil général titulaire et Pierre Lequiller suppléant pour la représenter au sein du Comité syndical du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » depuis septembre 2010. Pierre Lequiller m'a fait savoir qu'il ne souhaitait plus exercer cette fonction. J'ai reçu pour le remplacer la candidature d'Olivier Lebrun. Si aucune autre candidature n'est proposée et si vous en êtes d'accord, ce remplacement est entériné.

La candidature d'Olivier Lebrun au poste de suppléant représentant le Conseil général au sein du Comité syndical du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, la liste des marchés notifiés entre le 5 juin 2013 et le 5 juillet 2013 vous a été remise.

Enfin, je vous ai fait distribuer le tome 2 des « 78 personnalités yvelinoises », ce qui fait aujourd'hui un total de 156. L'édition d'un troisième tome n'est pas exclue.

Programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Modifications au programme

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Il s'agit d'aborder les conditions d'exécutions triennales 2012-2014. Ce programme était innovant, dans la mesure où 10 % de l'enveloppe étaient réservés à un bonus écologique si les projets remplissaient certaines conditions. D'une part, ce bonus a amené un cetain questionnement et une certaine inertie des communes au démarrage du programme. D'autre part, l'année 2014 étant une année d'élections municipales, peu de projets seront engagés. Le taux de consommation que nous constaterons fin 2013 sera plus faible que celui constaté au cours des précédents programmes triennaux. Afin d'éviter de citer de nombreux arrêts d'annulation en 2015, il vous est proposé de prolonger d'une année le programme triennal afin que l'ensemble des crédits puisse être consommé avec le meilleur pourcentage possible. Par ailleurs, devant l'hésitation des communes à présenter des projets liés au bonus écologique et ce malgré les extensions de critériologies et les séances de sensibilisation, il est proposé que les 10 % du bonus écologique soient conservés mais ouverts aux communes qui souhaiteraient réaliser de très grosses réparations exceptionnelles dues aux dommages survenus pendant la saison hivernale.

Enfin, cette délibération inclut une demande de prorogation d'un délai de subvention pour la commune d'Auffreville-Brasseuil, dont les travaux programmés ont été fortement contrariés par les dégâts provoqués par de violents orages. Lorsque les travaux ont pu démarrer, le Conseil général a demandé à la commune de les stopper afin de réaliser une étude d'assainissement général.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette délibération peut intéresser ceux qui ont été victimes des épisodes neigeux et dont les routes se sont trouvées très détériorées, car ils pourront bénéficier de ce bonus de 10 % consenti par le Département.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4060 à l'unanimité.

Modification du programme 2013 de renforcement des routes départementales

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Le Conseil général avait déjà identifié une enveloppe afin de financer les grosses réparations à l'issue de l'hiver. Une autorisation spécifique de 925 000 euros, compatible avec les autorisations générales de ce programme, avait été définie. A la suite d'appels d'offres plus intéressants que prévus, nous pouvons dégager de nouveau une enveloppe, à programme égal, de 500 000 euros de dépenses supplémentaires de restructuration après les effets de l'hiver sur une liste d'opérations individualisées.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4064 à l'unanimité.

RD 110-RD 113 à Rosny-sur-Seine, Mantes-la-Jolie et Buchelay. Projet de création de voies nouvelles de raccordement du futur échangeur des Graviers sur l'Autoroute A 13 au réseau local. Protocole de fin de négociation, prise en considération du projet. Délégation de maîtrise d'ouvrage

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Les secteurs situés à l'ouest du Mantois portent un certain nombre d'importants projets, notamment un futur éco-quartier à Mantes-Rosny qui devrait compter 5 000 à 6 000 logements, l'importante zone d'activité du secteur des Graviers et les potentialités offertes au sud de l'autoroute. Afin d'assurer une desserte correcte de ce secteur à fort développement, il est prévu de créer un nouvel échangeur et ses voies de raccordement à l'horizon 2016. L'échangeur représente un coût de 18,5 millions d'euros HT, dont 15,5 millions d'euros HT pris en charge par la Société des Autoroutes de Paris-Normandie et 3 millions d'euros HT par la CAMY. La CAMY et le Conseil général se chargent du financement à parité des acquisitions foncières nécessaires. Cet échangeur doit se raccorder sur les RD 113 et 110, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général pour un linéaire total cumulé de 2,4 km et un coût estimé à 17 millions d'euros HT, dont 11,7 millions d'euros à la charge du Conseil général, 3 millions d'euros à la charge de l'Etat et 2,3 millions d'euros à celle de la CAMY. Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des chantiers, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération de Mantes au Conseil général des Yvelines pour les voiries communautaires liées à cette opération.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. Le president – Il s'agit d'un dossier très attendu qui devrait améliorer considérablement la circulation dans ce secteur.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3715 à l'unanimité.

Route départementale n°110. Renforcement et recalibrage entre Buchelay (PR 2,650) et Bréval (PR 14,213). Prorogation de la déclaration de projet. Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique et autorisation de lancer une nouvelle enquête parcellaire

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Nous avions voté en 2005 une délibération pour le renforcement et le recalibrage de la RD 110 entre Buchelay et Bréval. Une autorisation de programme de 6,5 millions d'euros avait été votée en février 2009, mais les travaux n'ont pas pu débuter. Il s'agit de demander à l'Assemblée départementale de bien vouloir prolonger le délai de validité de la déclaration d'utilité publique et d'autoriser le Président du Conseil général à demander à Monsieur le Préfet des Yvelines le lancement d'une nouvelle enquête parcellaire.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4006 à l'unanimité.

Service territorial nord-ouest de la Direction des Routes et des Transports à Mantes-la-Jolie. Acquisition et travaux d'installation d'un bâtiment à usage de locaux de bureaux pour les agents du service

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Le service territorial nord-ouest de la Direction des Routes et des Transports est implanté sur deux sites distincts. Le premier à Mantes-la-Ville est la propriété du Département mais se trouve dans un état qui nécessite soit une restructuration, soit une reconstruction. Le second est une propriété de l'Etat, avec des locaux vétustes et dégradés. En attendant la construction de nouveaux locaux dont le projet n'est pas encore arrêté, il est proposé d'installer un bâtiment modulaire d'une surface de 175 m² sur le terrain du Conseil général afin de créer 7 bureaux pour les 11 agents concernés.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4076 à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU/IDF)

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* — Ce projet de convention couvre la période à venir. Depuis trois ans, nous avons développé un certain nombre de partenariats avec des collectivités pour la réalisation d'études mutualisées. Pour la période 2013-2014, il est proposé d'allouer une subvention de 70 000 euros à l'IAU, 25 000 euros au titre du partenariat avec la DRT et 45 000 euros au titre du partenariat avec la Direction du Développement Territorial.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JEAN-PHILIPPE MALLE – Je suis tout à fait favorable à cette proposition de convention avec l'IAU, qui réalise de précieux travaux en matière d'aménagement du territoire en Ile-de-France et apporte en particulier le support technique aux études entreprises en vue de la création de l'autorité organisatrice du logement au sein de la région Ile-de-France.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3937 à l'unanimité.

Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Année 2013

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Nous disposons d'une enveloppe de 292 000 euros. 48 dossiers ont été déposés, dont un n'était pas recevable car concernant une intercommunalité. Pour les 47 autres, il s'agit d'engager 274 000 euros. Le reliquat de 17 000 euros servira pour les prochains dossiers déposés.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4036 à l'unanimité.

Financement des études, du DOCP (dossier d'objectifs et de caractéristiques principales) à l'enquête publique, du projet de « T'ZEN » du Mantois et du pôle gare de Mantes-la-Jolie

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Le STIF a souligné l'intérêt de créer une liaison performante en transports en commun entre le futur éco-quartier fluvial Mantes-Rosny et la gare de Mantes-la-Jolie. La performance de cette liaison sera obtenue par la création d'un site propre dédié à une nouvelle catégorie de lignes structurantes (T'ZEN), avec des véhicules de plus grande capacité, un service plus qualitatif et quantitatif en amplitudes journalières et en fréquence. Il s'agit de satisfaire des besoins de rabattement sur la gare de Mantes-la-Jolie, qui bénéficie de trains directs vers Saint-Lazare et qui doit à terme être encore mieux desservie par le prolongement du RER E. Le CPRD prévoit 1,5 million d'euros de financement, financé à 40 % par le Conseil général, 40 % par la Région et 20 % par les collectivités territoriales et 1,5 million d'euros pour les études des pôles de Poissy et de Mantes. Au total, la dépense s'élève à 1,2 million d'euros pour le Conseil général.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JEAN-MARIE TETART – L'appellation T'ZEN est caractéristique d'un type de véhicule. Sur Mantes, l'intérêt principal et la réalisation d'un TCSP (transport en commun en site propre).

Le Conseil général adopte la délibération 2-4061 à l'unanimité.

Financement des études d'avant-projet de l'opération Tangentielle Ouest phase 1 (Saint-Cyr-L'Ecole – Saint-Germain)

JEAN-PHILIPPE MALLE, rapporteur — Ce dossier important est depuis longtemps porté par le Département des Yvelines, par la Région et par l'Etat dans la mesure où ce projet fait partie du nouveau Grand Paris comme l'a indiqué le premier Ministre en mars 2013. Il s'agit de relier la banlieue Nord à la banlieue Sud. La première phase de ce projet consiste à relier Saint-Germain-en-Laye à la gare de Saint-Cyr. La phase 2 consiste à relier Saint-Germain-en-Laye à la nouvelle gare d'Achères. Enfin, il s'agira de relier cette dernière à Cergy. Ce projet est essentiel et on peut louer le travail réalisé par le Département en la matière. La phase 1 représente 220 millions d'euros d'équipement et 43 millions d'euros de matériel roulant. Les travaux devraient débuter en 2016 pour une mise en service en 2018. Il s'agit aujourd'hui de financer les études nécessaires à l'avant-projet. Elles sont financées à la fois par le Département, la Région et l'Etat. Pour le Département, le montant demandé est de 3 millions d'euros pour cet avant-projet.

JEAN-MARIE TETART – La deuxième phase ajouterait 150 millions d'euros supplémentaires. Le Département s'était engagé sur environ 100 millions d'euros. L'inscription de ce projet dans le Grand Paris laisse espérer que la phase 1 et la phase 2 soient partagées par tiers entre la Région, le Département et l'Etat, ce qui rapprocherait ce dernier de sa mise de fond initiale.

JEAN-PHILIPPE MALLE – Il serait également bon que nous réfléchissions à des études sur le raccrochement de la gare de Saint-Cyr à Versailles-Chantiers, sur lequel des crédits ont déjà été votés. Le raccrochement à Saint-Quentin-en-Yvelines doit également être pris en compte. Nous devons mettre à profit cette Tangentielle Ouest pour mailler le territoire.

M. LE PRESIDENT – J'insiste également sur la « virgule » du RER A à Saint-Germain-en-Laye (liaison gare de Grande Ceinture – RER A), essentielle dans le succès de la réalisation de cette tangentielle.

MAURICE SOLIGNAC – Notre intérêt est que la grande ceinture se réalise et j'espère que nous serons tous unis autour de ce projet. Concernant cette « virgule », la notion de rentabilité figurant dans le dossier du STIF est conditionnée à ce passage Saint-Germain grande ceinture à Saint-Germain RER A, car il dessert non seulement une partie de la population habitant sur la ligne mais permet à la population qui habite en dehors de cette zone de venir travailler sur le grand bassin d'emploi de Saint-Germain-en-Laye. Le message politique que je souhaite faire passer est de rester groupé sur ce projet et de faire en sorte que le contrat Etat-Région puisse intégrer cette grande ceinture. Enfin, il a été fait allusion à une phase ultérieure sur Versailles. Je mentionnerai également la continuation sur Cergy.

JEAN-PHILIPPE MALLE – Le raccordement vers Cergy est clairement identifié comme la phase 3. Le tracé Versailles-Chantiers – Saint-Quentin-en-Yvelines pourrait être considéré comme la phase 4 du projet.

François Deligne – Je confirme la nécessité de mener des réflexions groupées et d'avoir une stratégie commune pour défendre la place du département au sein de la région parisienne. Jean-Philippe Malle a raison de rappeler que la Tangentielle Ouest est incluse dans le Grand Paris. Nous avons également tout intérêt à nous accorder sur les phases ultérieures et mener les études en amont. Je souhaiterais que nous puissions donner un avis officiel sur le fait de lier la Tangentielle Ouest à Saint-Quentin-en-Yvelines, un grand bassin d'emploi et le 2ème pôle économique d'Ile-de-France. Nous pourrions dès à présent l'inscrire comme étant dans un projet commun.

JEAN-MARIE TETART – Dans l'esprit de tous les acteurs, cette inscription à terme va de soi. Nous devons toutefois affermir le financement sur les phases 1 et 2. Le RER E n'a de sens que si la Tangentielle s'y raccorde à Achères. Nous devons défendre la liaison globale et travailler ensemble à la répartition équitable des financements entre l'Etat, la Région et le Département, celui-ci restant sur la même contribution.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, le Département s'était engagé sur une enveloppe de 100 millions d'euros, la Région participant à même hauteur.

JEAN-MARIE TETART – Ce montant avait été décidé pour la seule phase 1. L'intervention de l'Etat permettrait de consacrer cette somme aux phases 1 et 2.

KARL OLIVE – La concertation groupée sur ce sujet est primordiale. Sur Poissy, j'ai fait un rescrit indiquant que seule la Tangentielle dans son ensemble était à considérer. Poissy a le sentiment d'avoir été depuis quelques années le parent pauvre de ce dossier. Faute d'interlocuteurs et d'une vraie volonté politique groupée d'aller de l'avant, Poissy a « raté le coche ». Il est désormais hors de question que la ville se laisse faire. Les Pisciacais ont besoin de ce maillage complet vers Achères et Cergy. La ville se battra pour que la Tangentielle dans son ensemble soit réalisée.

M. LE PRESIDENT – J'attire votre attention sur les dates annoncées (2018), qui sont concrètes. Après le Tramway Châtillon-Viroflay, il s'agira de la seconde grande infrastructure à voir le jour dans les années à venir dans les Yvelines.

PHILIPPE TAUTOU – Le projet de la Tangentielle est phare sur la confluence. La position prise par l'association Confluence vise à identifier les priorités dans les problématiques de phasage et de financement. La Confluence n'a jamais estimé qu'il n'était pas nécessaire que l'ensemble du projet ne se fasse pas – je pense notamment à la virgule de Saint-Germain. Les priorités existant entre Poissy, Achères et plus tard Cergy en font le territoire amené à avoir le plus important développement dans le futur. Nous devons avoir la certitude que le financement de l'intégralité de la Tangentielle Ouest soit acté.

MAURICE SOLIGNAC – Nous devrons également tous nous unir lors de l'enquête sur la phase 2 pour plaider la nécessité d'une radiale supplémentaire sur Achères-Chêne feuillu qui permettra de raccorder les différents bassins de vie.

M. LE PRESIDENT – Cet enjeu est effectivement de toute première importance sur cette partie du territoire où la densité de population est forte.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4046 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Travaux de dépose des pots-à-feu

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – 48 pots à feux ornent les façades de ce bâtiment partagé par la Préfecture et l'Hôtel du Département. Ils sont depuis de nombreuses années fragilisés et abîmés. Ils seront déposés et entreposés dans des bâtiments départementaux. Lorsque le Département aura progressé avec l'Etat sur les négociations de remise en état et de participation financière, ils pourront être réinstallés.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il convient d'ores et déjà de prendre l'engagement de les réinstaller *in situ*, au risque de les perdre à terme. Je demande donc à Madame la Directrice générale qu'une lettre soit adressée à Monsieur le Préfet en ces termes.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4096 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Domaine départemental de Madame Elisabeth à Versailles. Création d'une troisième entrée

M. LE PRESIDENT – Nous attendions 15 000 visiteurs pour cette exposition et nous avons déjà dépassé les 30 000, ce qui est sans précédent dans l'histoire de nos musées départementaux !

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Afin de faciliter la découverte du domaine de Montreuil et grâce à l'acquisition d'une parcelle au 34, rue Champ Lagarde, nous aurons l'opportunité de créer une 3ème entrée avec une perspective donnant dans le jardin des musiciens italiens. Trois projets figurent dans la délibération : la création d'une 3ème entrée, le réaménagement de l'entrée rue Pasteur

et un cheminement de liaison afin de faciliter l'accessibilité aux personnes aux normes PMR. Le calendrier des travaux s'étalera de 2013-2015.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4073 à l'unanimité.

Cession de la parcelle AO 980 à la commune de Triel-sur-Seine

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il s'agit de céder à Triel-sur-Seine une parcelle acquise dans le cadre de la déviation RD 22. Ce projet a été abandonné et la disponibilité du foncier est totale. La commune souhaite étendre son COSEC et a demandé au Conseil général de lui céder cette parcelle, pour un montant de 66 144 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4078 à l'unanimité.

Nouvel acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) auquel adhère le Département

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – En novembre, 2011, le Département a adhéré au SIGEIF pour l'achat de gaz naturel en commandes groupées, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles, notamment sur les besoins des collèges et lycées internationaux. Depuis 2004, date de l'acte constitutif du groupement, le paysage de l'énergie et institutionnel a évolué, aussi est-il nécessaire d'adapter les règles de fonctionnement du SIGEIF à ces évolutions.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4080 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Gendarmerie d'Ecquevilly. Restructuration et extension avec création de 8 logements et extension des locaux de service. Création d'un lot spécifique « désamiantage – démolition suite à dégradations »

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, rapporteur — Ce projet est prioritaire dans le cadre du partenariat existant entre le Département et la Gendarmerie. Il s'agit d'une extension de bâtiments en vue de la création de logements qui sera suivie d'une extension des locaux administratifs. Enfin, le PSIG pourrait être construit et réalisé sur Ecquevilly. Ce rapport est intermédiaire, dans la mesure où cette gendarmerie est mitoyenne avec un terrain de sport lui-même doté d'anciens vestiaires et d'un ancien centre de loisirs. Un récent incendie a dégradé ces bâtiments déjà anciens. Il convient aujourd'hui de les démolir afin de disposer d'une assiette foncière propre et éviter d'autres dégradations.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JEAN-FRANÇOIS BEL - Ce dossier a commencé en janvier 2009 et je le voterai. Par contre, il sera nécessaire de réfléchir à terme sur la pertinence des dépenses que le Département est amené à faire à la place de l'Etat. La somme engagée avoisine les 5 millions d'euros et ce dossier ne fait à mon avis pas partie des objectifs stratégiques du Département.

M. LE PRESIDENT – Cette dépense est effectivement facultative. Le Département aide l'Etat à réaliser des logements et des casernes de gendarmerie, ce qui n'est pas son rôle mais relève d'une tradition qui n'est pas spécifique aux Yvelines. La présence des gendarmes dans le territoire apporte une sécurité aux concitoyens. La présence d'un PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie), qui doublera les effectifs présents sur Ecquevilly, est par contre très stratégique. Ecquevilly est en effet située à proximité immédiate des Mureaux, probablement la zone la plus sensible en termes de gendarmerie sur le territoire départemental. Ce projet est très attendu par la population, car des actes réguliers de délinquance grave sont commis entre les deux communes. Certains dossiers semblent moins utiles ou pertinents, comme l'indique le courrier que j'ai récemment adressé à Michel Colin concernant des réserves foncières sur la commune de Noisy-le-Roi.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL - Si le PSIG s'installe à Equevilly, son départ des locaux et terrains de Saint-Germain donnera au Département la possibilité de valoriser ces derniers.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4081 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Collège « Le Racinay » à Rambouillet. Travaux de réfection et mise en accessibilité de espaces extérieurs et de réfection et mise en accessibilité des espaces extérieurs et de réfection et mise en sécurité des toitures-terrasses des bâtiments B, E (atelier Segpa), G et H

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre du plan pluriannuel, il s'agit de la réfection et de la mise en accessibilité des espaces extérieurs, de la réfection et de la mise en sécurité des toitures, terrasses des bâtiments B, E, G et H. les deux phases de travaux se dérouleront aux étés 2014 et 2015. Les travaux devraient être achevés à la rentrée 2015 pour une enveloppe budgétaire supérieure à 2 millions d'euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4082 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Collège « Saint Simon » à Jouars-Pontchartrain. Travaux de réfection générale des couvertures

JEAN-PHILIPPE MALLE, rapporteur – Il s'agit, pour 2,6 millions d'euros, de refaire les toitures du collège construit en 1985 et qui a une capacité de 600 élèves.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4079 à l'unanimité.

Subvention ponctuelle d'investissement à la commune de Houilles pour la réalisation d'un accès secondaire au collège « Guy de Maupassant »

PHILIPPE PIVERT, rapporteur — Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 34 000 euros à la commune de Houilles pour la réalisation d'un accès secondaire sécurisé au collège Guy de Maupassant. Le coût des travaux est estimé à 42 621 euros. Compte tenu de la mise en sécurité pour le collège, il vous est proposé d'attribuer cette subvention pour le financement de cet accès et d'adapter la convention à établir avec la commune de Houilles afin de fixer les modalités de règlement.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3969 à l'unanimité.

Dispositif « Culture et Handicap ». Attribution de subventions

M. Le PRESIDENT – Il s'agit d'attribuer des subventions à quatre projets associatifs et quatre projets municipaux. Je souhaiterais avoir une précision sur l'association « Tournesol », dont le siège est situé à Paris.

François Deligne, *rapporteur* – Le Département subventionne plusieurs associations culturelles dans le siège est à Paris et qui interviennent dans les Yvelines. Nous vérifierons que c'est bien le cas pour « Tournesol ». Certaines subventions sont en reconduction, comme c'est le cas de l'association Musique et Handicap 78 de Versailles (13 500 euros) et de quatre associations qui connaissent un volume d'activité similaire en Yvelines pour un montant global de 28 500 euros : Orphée (15 500 euros), Tournesol (10 000 euros), les quatre muses (4 500 euros) et Symphonie (1 500 euros). Une subvention de 15 000 euros pour la Compagnie le Théâtre de Chair est proposée. Il est par ailleurs proposé de diminuer la subvention accordée au SIDVEM en la fixant à 500 euros, au regard du nombre limité d'élèves concernés dans le département. Enfin, il est proposé de soutenir trois nouveaux projets : Mélodia 78 (1 000 euros), un projet de la ville de Versailles sur la programmation en langue des signes (1 000 euros) et un projet de la ville de Limay qui propose un partenariat entre la Maison d'accueil spécialisé et l'école municipale d'arts plastiques (1 000 euros).

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Adhésion du Département au programme concerté pluri-acteurs du Congo (PCPA-Congo)

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Le Département est impliqué depuis 2009 dans la coopération décentralisée en République du Congo. Il vous est proposé d'adhérer au PCPA du Congo, pour un montant de 815 euros, ce qui présenterait certains avantages pour le travail réalisé par le Département, notamment :

- en se positionnant dans le dialogue entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics.
- en se donnant la possibilité d'explorer le thème du renforcement institutionnel mentionné dans l'accord de coopération décentralisée avec le département de la Cuvette en l'accompagnant dans la conclusion de partenariats avec des ONG locales,
- en favorisant l'identification de projets pertinents dans le département de la Cuvette et l'orientation de subventions supplémentaires pour des ONG,
- en facilitant la transmission d'informations sur des opportunités de financement existant au Congo pour les associations yvelinoises,
- et en s'inscrivant également dans la perspective de l'édition 2014 des Assises « Yvelines, partenaires du développement ».

JEAN-MARIE TETART – Ce programme a été créé voici trois ans par le gouvernement français et travaille avec la société civile congolaise, alors que le Département ne travaille qu'avec les autorités locales. Cette adhésion lui permettrait de travailler avec les associations de base, qui seraient ainsi financées et pourraient être incluses dans nos propres coopérations.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4045 à l'unanimité.

Subvention 2013 à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Il s'agit de formaliser le partenariat entre l'Etablissement public du Château, du Musée et du domaine national de Versailles et le Département, qui existe depuis de nombreuses années, en apportant un soutien au programme annuel d'expositions par une subvention d'un montant de 150 000 euros. Le Département a donné son accord pour verser cette subvention pour l'année 2013, en s'interrogeant sur le caractère pérenne de ce type de subvention.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette subvention s'inscrit dans un long partenariat entre le Conseil général des Yvelines et le Château de Versailles (centre de recherche, centre national de musique baroque, musée parlant). Cette longue tradition de partenariat semble importante, d'autant qu'à travers l'exposition consacrée au trésor du Saint-Sépulcre, le Département des Hauts-de-Seine vient de signer une convention de partenariat avec l'établissement public du Château de Versailles.

YVES VANDEWALLE – J'ai rencontré Madame Pegard, présidente de l'établissement public, afin d'examiner la possibilité de monter une ou deux opérations par an visant à promouvoir l'économie du Département, et qui m'a réservé un bon accueil. J'ai plus récemment rencontré son directeur de cabinet, plus rude en affaires. Il serait judicieux d'ajouter quelques lignes sur notre souhait de développer des coopérations permettant de promouvoir l'économie des Yvelines dans la lettre d'envoi de la délibération.

M. Le president – J'ai devancé votre demande et ai obtenu de Madame Pegard la mise à disposition pour l'automne prochain de la galerie des Cotelle au Grand Trianon à l'occasion d'une exposition consacrée aux vélins Louis XIV conservés au Muséum d'Histoire Naturelle et qui n'ont jamais été exposés au public. Ainsi, le Département pourra recevoir avec vous tous les forces vives du Département et redonner du lustre à l'image qu'il peut véhiculer. Ce partenariat est très important en termes d'image pour le Département et doit être consolidé.

PIERRE LEQUILLIER – En s'interrogeant sur la pérennité de cette subvention, la Commission ne faisait que répondre à votre sollicitation visant à réduire les dépenses.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4047 à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Yvelines-Information-Jeunesse ». Exercice 2013

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – YIJ a en charge la promotion des dispositifs jeunesse à l'échelle des territoires. Le Département accompagne fortement cette association, comme en témoigne le montant de la subvention qui lui est versée. A l'occasion du changement de direction survenue en 2013, le Département a lancé un audit afin de refaire le point sur cette aide et la convention qui le lie à YIJ. Le Président a également initié des discussions avec la ville de Versailles afin de la faire évoluer le plus favorablement possible pour l'ensemble des partis concernés. Il est proposé de consacrer 260 000 euros (290 000 euros en 2012), en baisse compte tenu de l'évolution des charges salariales. L'Etat contribuera à hauteur de 159 000 euros.

M. Le president – J'ai en effet souhaité renforcer le partenariat avec la ville de Versailles qui jusqu'à présent bénéficiait des services d'YIJ sans bourse déliée. J'ai demandé à la ville de Versailles de l'accueillir dans des locaux situés non loin de la place Charost, ce qui permettrait au Département d'économiser un loyer (60 000 euros annuels).

ALEXANDRE JOLY – Je précise que le changement de locaux se fera progressivement dans le temps.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4048 à l'unanimité.

Festival gourmandises musicales (21 septembre-12 octobre 2013)

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – Il s'agit de la quatrième édition des Gourmandises musicales, dont l'objectif est de rendre la culture la plus accessible à tous, tant par l'attractivité des spectacles proposés que par leur gratuité. Six communes vont bénéficier des Gourmandises musicales : Marly-

le-Roi, Les Clayes-sous-Bois, Mantes-la-Jolie, Beynes, Bazemont, Clairefontaine. Le Département organise les spectacles, pour un montant de 180 000 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4052 à l'unanimité.

Subventions d'investissement pour l'aménagement de studios de répétitions aux communes de Limay et Poissy

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* – Le Conseil général soutient les musiques actuelles sur un volet investissement pour l'aménagement des studios de répétition (travaux et achats de matériel de sonorisation). Ce rapport concerne deux communes -Limay et Poissy- pour un montant total de 10 216 euros. En 2011, 3 927 euros avaient été attribués à la commune de Triel-sur-Seine.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4054 à l'unanimité.

Subvention d'investissement à l'association les amis de la Collégiale de Poissy en vue de la diffusion d'un spectacle son et lumière (dossier reporté)

M. LE PRESIDENT – Ce dossier est reporté au mois de septembre, suite à un souhait émis par la troisième Commission.

ALEXANDRE JOLY – En effet, des explications complémentaires ont été demandées lors de la présentation de ce dossier. Elles ont été reçues et permettent de passer ce dossier en septembre.

M. LE PRESIDENT – Ceci permettra de rédiger un courrier en ce sens aux intéressés, à savoir le Maire et le Curé de Poissy. Ce dossier est essentiel en termes d'animation touristique, au moment du lancement du plan Yvelines-Seine. Cette collégiale est le deuxième plus beau bâtiment d'architecture religieuse du département et doit être davantage mise en valeur. Ce dossier devra être inscrit en priorité pour la séance de septembre.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Je vous en remercie.

Aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Le programme de restauration du patrimoine documentaire et mobilier communal non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est mis en œuvre afin d'intervenir dans tout type d'opération de sauvegarde de ce patrimoine. Le Conseil général assure 70 % de la dépense TTC et supervise les modalités scientifiques et techniques des chantiers. Dans le cadre de ce programme, il vous est proposé quatre opérations retenues en raison de leur caractère déterminant pour la pérennité des éléments concernés :

- église de Bazoches-sur-Guyonne : Vierge à l'Enfant du 19^{ème} siècle,
- mairie de Buc : restauration de trois registres d'état civil de 1871 à 1900,
- mairie de Chatou : restauration d'un registre de matrices foncières 1865-1885,
- mairie de Maisons-Laffitte : restauration de huit registres d'état civil de 1803 à 1872.

La dépense à charge du Département est évaluée à 5 747 euros, soit 70 % du montant des travaux, Les 30 % restant à la charge des communes.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – De plus en plus de communes se soucient de l'état de conservation de leurs registres d'état civil. Je vous invite à attirer l'attention des maires de vos cantons sur la conservation des registres anciens d'état civil qui peut bénéficier d'une aide précieuse du Département.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4056 à l'unanimité.

Subventions au titre des écoles de musique et de danse (aide au fonctionnement, aide aux projets et investissement)

PHILIPPE PIVERT, rapporteur – Il est proposé que le Département soutienne l'enseignement artistique à hauteur de 1 572 923 euros en 2013 en crédits de fonctionnement, en finançant 76 écoles de musique et de danse éligibles au dispositif départemental pour lesquelles sont soumises des aides forfaitaires pour le fonctionnement des établissements ainsi que des aides aux projets. A ce titre sont proposées 52 écoles, 24 autres ayant fait l'objet d'une délibération adoptée le 14 juin dernier. S'agissant des aides d'investissement, 16 écoles de musique et de danse sont proposées pour un montant total de subvention de 30 176 euros. Les critères de recevabilité sont l'aide au fonctionnement (reconduite chaque année sauf en cas de réduction d'activité), l'aide à la réalisation des projets (le financement départemental représente 30 % du coût des actions), l'aide à l'acquisition d'instruments de musique (le financement départemental représente 30 % du coût des actions) et l'aide à l'aménagement des locaux de danse (à hauteur de 30 %) plafonnée à 22 000 euros par établissement et par an.

Dans le cadre du présent rapport et au titre des deux premiers volets, il vous est proposé de statuer sur 52 dossiers : 9 écoles uniquement éligibles à l'aide au fonctionnement et 43 écoles éligibles au titre de l'aide au fonctionnement et à l'aide aux projets, pour un engagement total de 1 244 950 euros.

Concernant l'aide aux projets, il vous est proposé de porter le financement départemental à 25 % du coût des actions pour un montant de 217 553 euros, compte tenu de l'envergure des projets.

Pour l'aide à l'acquisition d'instruments de musique, il vous est proposé d'octroyer à 12 communes et 4 structures associatives une subvention de 30 176 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4058 à l'unanimité.

Subventions au titre du spectacle vivant : activités théâtrales

François Deligne, *rapporteur* – Trois structures sollicitent le soutien du Département pour une somme globale de 53 000 euros. Il s'agit de l'association « Rire 78 » à Rocquencourt pour 20 000 euros, de l'association « festival de Rocquencourt » pour 23 000 euros et de la ville de Versailles pour le festival « Mois Molière » pour 30 000 euros. Il vous est également proposé de définir les conventions correspondantes à ces actions.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4059 à l'unanimité.

Prêt de l'œuvre de Parvine Curie « Mère Anatolica 1 » au centre national d'art et de culture Georges Pompidou (25 septembre 2013 – 6 janvier 2014)

M. LE PRESIDENT – Je suis fier que cette œuvre soit revendiquée le temps d'une exposition par le Centre national Pompidou.

PIERRE LEQUILLER, rapporteur – Le Centre national Pompidou fera une rétrospective sur cet important sculpteur français. Cette artiste a été élève du collège Coubertin à Chevreuse et a souhaité que sa sculpture soit exposée au Centre Pompidou à l'occasion de sa rétrospective. Il vous est proposé d'autoriser le prêt de cette œuvre au Centre Pompidou.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4075 à l'unanimité.

Base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine. Contribution départementale au fonctionnement. Exercice 2013

ALEXANDRE JOLY, *suppléant* MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Les Yvelines accueillent trois des douze bases de loisirs régionales. La base de loisirs des Boucles de Seine fonctionne bien et s'est impliquée dans le Plan Seine en accueillant les jeux nautiques scolaires le 24 mai qui ont permis à 263 élèves de 11 écoles différentes de se mesurer au travers de différents ateliers. Le budget primitif 2013 de fonctionnement était fixé à 1,4 million d'euros et celui d'investissement à 1,186 million d'euros. Le Département participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 50 %, sachant que la CAMY participe à 49 % et les communes de Moisson et de Mousseaux à 1 %. En 2001, le Syndical a estimé à 91 469 euros les moyens minima nécessaires au fonctionnement. Cette valeur a augmenté chaque année avec l'indice du bâtiment BT. Cette année, ce montant s'élève à 137 796 euros. Il vous est proposé de participer à hauteur de 68 898 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4090 à l'unanimité.

MAURICE SOLIGNAC – Mme Di Bernardo ne peut être présente aujourd'hui et remercie l'Assemblée de son vote. Elle a l'intention de tous vous inviter en septembre pour visiter sa base de loisirs.

Base de plein air et de loisirs du Val de Seine. Contribution départementale au fonctionnement. Exercice 2013

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Le principe de participation du Département est le même. L'augmentation de la participation en 2011 est liée à une aide pour la création d'un emploi suite à l'ouverture au public de nouveaux espaces. Le budget primitif de fonctionnement a été arrêté à 1,560 million d'euros. La participation des collectivités est fixée à 240 000 euros répartie entre le Conseil général (pour 120 000 euros) et les communes.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4084 à l'unanimité.

Correction de la délibération du 29 mars 2013 concernant la mise en œuvre du dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi n°2012- 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Une erreur s'est en effet glissée dans la délibération du 29 mars dernier. Il est proposé de modifier la répartition des 82 postes ouverts en retenant 17 ingénieurs au lieu de 14 et 23 attachés au liés de 26.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4057 à l'unanimité.

Optimisation des moyens en termes de ressources humaines. Créations, transformations et suppressions d'emplois

OLIVIER LEBRUN, rapporteur – Les principales créations de poste concernent le centre maternel de Porchefontaine dans le cadre de son projet de restructuration et d'extension réalisé début 2012. Les postes ont été financés au budget mais n'ont pas été créés au tableau. Il vous est proposé de les créer. Un seul poste génère un coût pour l'exercice en cours. Il s'agit également de la création de deux postes d'ouvriers des Parcs et Ateliers dans le cadre de l'application d'une loi 2009 transférant ces personnels au Département. Elles donnent toutefois lieu à remboursement et ne créent pas de coûts supplémentaires pour le Département. Enfin, il y a lieu de procéder à la création d'un poste de Directeur adjoint des Systèmes d'information.

Sur le volet « transformation d'emplois », il vous est proposé de requalifier 20 emplois afin de les mettre en adéquation avec les moyens des différents services concernés. Cette évolution a une incidence financière de 59 000 euros en 2013.

Il vous est proposé de supprimer 11 emplois, dont 6 liés à l'arrêt de l'activité du centre de lutte antituberculineux. Quatre personnes ont pu effectuer des mobilités et deux ont quitté la collectivité. Il est proposé de supprimer deux postes transférés en 2008 à l'Institut Pasteur de Lille Santé Environnement Durable Ile-de-France, dont la mise à disposition prend fin. Enfin, dans le cadre de la création de la future direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture, il vous est proposé de toiletter le tableau des emplois et de supprimer les postes de Directeur de la culture, de photographe (vacant depuis septembre 2010) et de chargé de documentation (vacant depuis juin 2010).

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4088 à l'unanimité.

Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2013

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Le Département n'est plus attributaire des fonds concernant les communes concernées, ces sommes étant ajoutées à la garantie individuelle de ressources de chacune d'entre elles. Il n'est désormais plus concerné que par les communes dites « défavorisées », sur des critères liés à la faiblesse de leur potentiel fiscal. Devant l'évolution des différents critères, la difficulté à obtenir les chiffres des communes et en attendant une définition en cours d'élaboration de ces critères par la Commission des Finances élargie, il vous est proposé de reconduire pour une deuxième année consécutive les critères précédents afin d'attribuer le fonds de péréquation qui cette année s'élève à plus de 22 millions d'euros, permettant de réaliser une répartition en augmentation de 7 %.

M. Le President – Quelles sont les communes à avoir perdu leur éligibilité mais qui bénéficient encore du plancher garanti pendant deux ans ?

MAURICE SOLIGNAC – Noisy-le-Roi est la dernière à en être sortie.

M. LE PRESIDENT – Toutes les communes listées sont donc considérées comme « défavorisées ». Aucune ne quittera le dispositif l'année prochaine.

MAURICE SOLIGNAC – 2012 avait été en baisse sensible par rapport à 2011, mais le niveau de 2013 est équivalent à celui de 2011 sur l'ensemble des communes. Lorsque les nouveaux critères seront appliqués, il est probable qu'un certain nombre de communes disparaissent de la liste. L'intégration d'un critère de charges dans les nouveaux critères pourrait pondérer les critères liés au nouveau potentiel fiscal ou financier. Il serait souhaitable que la notion de potentiel fiscal ou financier s'applique à d'autres règles.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

JEAN-MICHEL GOURDON – Nous voterons ce rapport, en rappelant l'engagement pris l'an dernier de réexaminer à l'automne 2013 les critères d'attribution reposant sur le potentiel financier, qui ne semble pas être le plus pertinent. La comparaison des sommes attribuées aux communes peut en effet étonner.

MAURICE SOLIGNAC – Ils seront revus, en y ajoutant des critères de charges. Pour le moment, nous éprouvons quelques difficultés liées à la définition du potentiel financier. Il est judicieux de se baser sur des critères qui seront communs avec d'autres règles comme celles des péréquations. La loi de

finance 2014 devrait clarifier la situation. Il nous appartient ensuite de trouver les critères de charges adéquates, ce qui nécessite de disposer des données issues de l'intégralité des communes.

M. LE PRESIDENT – Sommes-nous en mesure d'appliquer ces nouveaux critères l'année prochaine ?

MAURICE SOLIGNAC – Oui, mais nous sommes en attente de la loi de Finance 2014, qui devrait apporter une définition des nouveaux potentiels fiscal et financier. Il semblerait que le potentiel fiscal soit retenu plutôt que le potentiel financier. Ce dernier sera amendé afin de tenir compte des différentes péréquations.

François Deligne – Ce sujet est sensible car il touche à l'équité et aux équilibres entre les territoires. Les évolutions de la loi de Finance concernent-elles uniquement les communes défavorisées ou touche-t-elle également les communes dites « concernées » ?

MAURICE SOLIGNAC – Les communes concernées le sont au *prorata* de leurs effectifs. Ces critères ont été bloqués en 2011. Le montant, équivalent à celui distribué aux communes défavorisées, est désormais rajouté aux dotations des communes et ne passe plus par le Conseil général des Yvelines, quelles que soient les évolutions des effectifs, qui restent bloqués sur 2011. Concernant les communes dites défavorisées, le Conseil général a l'obligation de prendre en compte le critère du potentiel fiscal ou du potentiel financier, ce qui n'interdit pas d'introduire des critères de charges.

François Deligne – Je vous remercie de cet éclairage et suis très favorable à l'introduction de critères de charges pour les communes défavorisées. Je suggère d'introduire ces critères à hauteur de 20 %, comme ceci a été fait pour le FPIC, ce qui donnerait de la visibilité et une meilleure équité au regard de la réalité sociale des territoires. Il est regrettable que la loi de finances de l'ancien gouvernement n'ait pas tenu compte ce ces critères pour le FSRIF de la région parisienne, qui présente aujourd'hui des anomalies majeures. Ainsi, une ville comme Guyancourt qui compte 52 % de logements sociaux est contributeur à hauteur de 2 millions d'euros car sa population et ses critères de charge ne sont pas pris en compte. En introduisant ces critères de charges, sa contribution passerait à 900 000 euros.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons réfléchir en ce sens et voir comment intégrer à hauteur de 20 % le critère de charges en fonction de la prochaine loi de finance. Pour l'instant, le tableau est identique à celui de l'année précédente, avec une somme légèrement supérieure.

MAURICE SOLIGNAC – Par définition, on accepte plus facilement cette position transitoire mais nous devons aller au-delà.

PIERRE LEQUILLIER – En tant que parlementaires, Jean-Marie Tétart et moi-même interviendrons auprès de la présidence avec la « très grande écoute » que le Gouvernement prête aux observations de l'opposition ou des manifestations du Département dans son entièreté! Nous devons rester réalistes!

OLIVIER LEBRUN – Dans le contexte fluctuant et mouvant des finances locales, je salue le fait que le fonds soit stable dans son montant et ses répartitions.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4101 à l'unanimité.

Lancement d'une consultation pour un marché visant à l'externalisation de la gestion de la crèche du personnel départemental

OLIVIER LEBRUN – La crèche départementale actuellement gérée par le COSPPDY connaît quelques difficultés et a fait l'objet de procédures d'alerte de la part des commissaires aux comptes. La Directrice de la crèche a annoncé son départ dans les jours à venir. Le Département souhaite conserver cette crèche départementale et envisage d'en transférer la gestion à un opérateur privé. Une consultation pour un marché visant à externaliser la gestion de cette crèche est lancée. La convention avec le COSPPDY s'achève fin 2013 et non fin 2012 comme l'indique le rapport.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Cette crèche départementale accueille 45 berceaux. Nous souhaitons la conserver et cherchons activement la possibilité de l'implanter d'ici un an sous forme de modules dans le terrain La Bruyère qui accueille les services sociaux du Département. Le bâtiment dans lequel la crèche est actuellement installée, même s'il détient toujours l'agrément de la PMI, est peu fonctionnel et nécessite d'être totalement restructuré.

GHISLAIN FOURNIER – Il est important de permettre au personnel du Département d'avoir cette facilité, compte tenu des difficultés à trouver des gardes d'enfants.

ANDRE SYLVESTRE – Nous nous abstiendrons sur cette délibération, tout d'abord car nous souhaiterions avoir davantage d'assurance sur l'avenir du personnel employé de cette crèche. Ensuite, parce qu'il nous paraît regrettable qu'une structure départementale soit confiée à un acteur privé. Enfin, nous souhaiterions avoir des précisions sur les tarifs appliqués à l'avenir. Il semblerait également que les agents et les représentants syndicaux se plaignent d'un manque de communication en amont de cette décision.

DANIEL LEVEL – Nous ne pouvons pas dissocier le restaurant de la crèche. La restauration relève de la compétence de l'Etat et la Préfecture n'a pas de solution à apporter. Le Département a identifié pour ses agents la solution des tickets restaurants ou celle d'un module de restauration à La Bruyère. Il a toujours été indiqué à l'ensemble des parents, au travers des représentants syndicaux, que la volonté du Département était bien de maintenir cette crèche. J'ai rencontré à plusieurs reprises le son personnel qui a été rassuré par le fait qu'il était conservé en tant que personnel du Département. Les locaux posent actuellement d'importantes difficultés techniques et le Département s'engage à réaliser, avec la société choisie pour organiser et gérer cette crèche, les travaux nécessaires de sécurité en attendant le projet de construction de locaux plus adaptés. Si nous passons par une société privée, elle sera conventionnée par la CAF, ce qui coûtera moins cher au Département.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4102 à l'unanimité des votants. Les membres du groupe des élus de gauche s'abstiennent.

Contrat social de territoire de Carrières-sous-Poissy 2013-2015

M. Le president – Si vous votez les deux nouveaux contrats sociaux de territoires qui vont vous être présentés, il s'agira des $20^{\text{ème}}$ et $21^{\text{ème}}$ signés par le Département!

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Trois axes prioritaires ont été définis pour la commune de Carrières-sous-Poissy : favoriser l'équilibre social du territoire et l'appropriation des logements et de l'espace public par les habitants en les rendant acteurs de leur cadre de vie, développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par une logique de partenariat renforcée entre acteurs économiques et acteurs de l'emploi et développer et valoriser les compétences parentales par le biais d'un réseau de la parentalité. Le coût global du contrat social de territoire de Carrières-sous-Poissy pour les années 2013-2015 s'élève à 1 249 290 euros. Le montant de la participation du Département sur ces trois années est de 240 866 euros, représentant 19,3 % du coût des actions. Le montant de la participation de la commune est de 54,4 %. Le contrat social de territoire de Carrières-sous-Poissy a été approuvé en comité de validation des directions de missions le 13 mai 2013.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4066 à l'unanimité.

Contrat social de territoire de Viroflay 2013-2015

DANIEL LEVEL, *suppléant* PIERRE FOND, *rapporteur* – Trois axes prioritaires ont été définis pour la commune de Viroflay: informer la population sur l'accès au logement, le soutien à la parentalité et la connaissance des personnes handicapées, réduire l'isolement social en renforçant le transport intra-muros et en développant l'accès aux loisirs, à la culture et aux services par les personnes handicapées et intensifier la prévention précoce en soutenant la parentalité et en renforçant le lien intergénérationnel précoce. Le montant de la participation du Département sur ces trois années est de 53 749 euros, représentant 42,9 % du coût des actions. Le montant de la participation de la commune est de 57,1 %. Le Contrat social de territoire de Viroflay a été approuvé en comité de validation des directions de missions le 13 mai 2013.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4067 à l'unanimité.

Contrat social de territoire de Mantes-la-Ville 2013-2015

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit d'un renouvellement pour Mantes-la-Ville. Les cinq axes prioritaires sont : renforcer le soutien à la parentalité pour permettre une implication plus importante et plus pertinente des parents dans leur action éducative, consolider une approche transversale, pluridisciplinaire et innovante de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des plus éloignés de l'emploi, prévenir l'isolement des personnes âgées au travers de l'exploitation des ressources de la commune tant humaines que structurelles, appréhender et optimiser les réponses aux problématiques constatées liées au logement en mobilisant les acteurs et les dispositifs existants et enfin évaluer la pertinence des stratégies d'intervention. Le montant de la participation du Département est de 361 000 euros sur trois ans, à laquelle s'ajoutent les participations de Mantes-la-Ville et de la CAMY.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4089 à l'unanimité.

Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens avec l'association « La Rencontre » pour le centre d'accueil de jour pour personnes adultes handicapées

PHILIPPE BRILLAULT, rapporteur – Il s'agit de renouveler un contrat d'objectifs dont le renouvellement n'a pas été sollicité par l'association dans les délais impartis pour diverses raisons (9 mois avant son échéance). L'activité de ce centre de jour perdure et il vous est proposé de proroger ce contrat d'un an, afin de pouvoir le redéfinir pour 5 ans. La somme proposée pour l'exercice 2013 est de 394 644 euros, avec un versement en deux fois par le Conseil général. L'activité concernée par cette délibération est transférée du Chesnay à Versailles.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je souligne l'excellent travail de cette association.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4071 à l'unanimité.

Subvention de fonctionnement au titre de l'insertion des jeunes

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – Dans le cadre des dispositifs d'insertion des jeunes, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Bleu Oxygène basée à Trappes, qui accompagne un public de 13-25 ans déscolarisé et sans qualification professionnelle, orienté par les missions locales. Outre l'accompagnement social, l'association leur permet de s'initier aux métiers du bâtiment et de cariste. En 2012, 101 jeunes ont été suivis. Ils étaient 76 en 2011 et un objectif de 120 jeunes est fixé pour 2013. Il vous est proposé d'allouer une subvention de 46 588 euros à cette association.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4083 à l'unanimité.

Demandes d'habilitations individuelles présentées par la résidence Korian « Le Hameau du Roy » au Chesnay et par la résidence « les Tilleuls » à Chanteloup-les-Vignes

PHILIPPE BRILLAULT, rapporteur – Il s'agit d'un couple, une femme de 88 ans et un homme de 89 ans qui disposent d'un domicile de secours à Versailles mais qui sont hébergés au Chesnay dans la résidence Korian. Ce couple a consommé toutes ses économies et leurs pathologies nécessitent de les laisser chez Korian. Pour cette raison, le Conseil général est sollicité pour les aider à concurrence de 61,84 euros par jour et par personne, soit 58 932 euros pour l'exercice 2013. Si cette délibération est approuvée, sa durée d'application n'est pas connue. Si les tarifs venaient à se modifier, conviendrait-il de les revoir ?

UN INTERVENANT DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL – Le Conseil général fixe lui-même les tarifs. La délibération votée ce jour est *intuitu personae*, non limitée dans le temps et accordée et Monsieur et Madame dans l'établissement cité.

PHILIPPE BRILLAULT – Le troisième dossier concerne une femme âgée de 97 ans évaluée en GIR 2 Alzheimer qui souhaite rester dans la résidence les Tilleuls à Chanteloup-les-Vignes. Le Conseil général est sollicité pour aider cette personne à hauteur de 62,80 euros par jour. La dépense maximale s'établirait à 10 830 euros pour l'exercice en cours.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4085 à l'unanimité.

Demande d'habilitation individuelle présentée par l'établissement « La Cassine » à Flobecq en Belgique

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Le dossier est présenté par l'établissement « La Cassine » en Belgique. Il s'agit d'un homme âgé de 22 ans, vivant au domicile de ses parents à Conflans-Sainte-Honorine et souffrant d'un double handicap psychique et moteur. Il dispose d'une orientation en foyer de vie de la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées pour la période du 25 octobre 2012 au 24 octobre 2017. Aucune solution d'accueil adaptée à sa situation n'a pu être trouvée à proximité et « La Cassine » a accepté de l'héberger. Une habilitation individuelle est donc demandée pour cette personne. Dans l'hypothèse d'une entrée au 12 juillet 2013, 32 870 euros seront à financer pour l'exercice en cours.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4086 à l'unanimité.

Remises gracieuses sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées et handicapées pour un montant total de 15 439 €

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Il s'agit plutôt de non remises gracieuses, dans la mesure où un avis favorable à la poursuite des recouvrements est demandé pour une allocation compensatrice tierce personne, cinq prestations de compensation handicap et deux allocations personnalisées d'autonomie à domicile. Les huit demandes représentent un montant de 15 439 euros et concernent des trop perçus après décès, des trop-perçus suite à contrôle d'effectivité ou encore des trop-perçus pour ressources supérieures au plafond.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4094 à l'unanimité.

Prospection d'entreprises subvention à l'Agence régionale de développement de l'Ile-de-France (ARD)

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Il s'agit d'un renouvellement de convention avec l'ARD, dont l'objectif est de promouvoir la Région Ile-de-France auprès des acteurs économiques internationaux, de présenter l'offre francilienne aux entreprises étrangères et d'aider les PME franciliennes

innovantes ayant des projets de développement à l'international. L'Ile-de-France accueille près de la moitié des entreprises étrangères implantées en France et 53 % des emplois associés. Les salariés de groupes étrangers industriels pèsent pour 32 % de l'emploi total du département des Yvelines contre 19 % à l'échelle de la Région. Figurent dans le rapport le bilan de l'année 2012 et les perspectives 2013, parmi lesquelles on peut citer le lancement de l'expérimentation Business Developer au profit du déploiement à l'international de PME prêts à mutualiser leurs efforts à l'export. Il vous est proposé de renouveler la convention liant le Département et l'ARD au titre de l'année 2013 pour un montant de 70 000 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

YVES VANDEWALLE – Nous évaluons l'intérêt de cette adhésion car nous devons constamment renforcer nos liens avec cette agence.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, la Région est vaste et il est important que l'ARD puisse consacrer du temps à notre département. L'adhésion doit pouvoir permettre un retour sur investissement.

JEAN-MICHEL GOURDON – Dans la délibération figurent de nombreux projets départementaux. Le Département conventionne avec cette agence pour la troisième année : la démarche de prospection auprès d'entreprises étrangères nécessite du temps et de la ténacité.

YVES VANDEWALLE – Nous avons régulièrement un certain nombre de prospects à l'étranger, mais qui n'ont pour le moment pas conduit à d'importantes implantations d'entreprise étrangères dans les Yvelines.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4043 à l'unanimité.

Dispositif économique en faveur de l'agriculture. Subvention à l'Association Terre et Cité pour son projet de réalisation d'une exposition Photos et d'un livre

DIDIER JOUY, *rapporteur* – L'association « Terre et Cité » intervient sur le Plateau de Saclay qui regroupe 15 communes dont 6 yvelinoises (Buc, Châteaufort, Guyancourt, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble). Il vous est proposé d'aider l'association à réaliser une exposition itinérantes de photos qui commencerait à la Ferme de Viltain à Jouy-en-Josas et un livre à hauteur de 20 % du montant des investissements, soit 9 663 euros de subvention.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4049 à l'unanimité.

Politique du logement : appel à opérateurs pour la création de logement sociaux en milieu rural

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil général a défini les orientations de sa politique en faveur du logement, différenciée selon les territoires. Ainsi le CDOR PLUS, dont le règlement a été adopté, vise la poursuite de la relance de construction neuve dans les

communes urbaines. Un contrat sera prochainement proposé aux intercommunalités afin d'élaborer des réponses innovantes. Par ailleurs, une action spécifique en direction du secteur rural a été identifiée pour accompagner les collectivités généralement peu outillées pour élaborer des projets de logements sociaux. Le Conseil général souhaite proposer des solutions opérationnelles en leur apportant une ingénierie prête à l'emploi, aussi un nouveau CDOR rural sera-t-il proposé à l'assemblée départementale. Il sera élaboré avec les collectivités-relais en matière de logement sur ce territoire, en premier lieu les intercommunalités et en lien direct avec les communes. 500 nouveaux logements sociaux ruraux sont à réaliser à l'horizon 2020. Une localisation au sein des communes-pôle d'appui du SDADEY ou de communes ayant une obligation légale à réaliser des logements sociaux sera privilégiée.

La condition de réussite de cette politique réside dans la capacité à mobiliser des opérateurs de logements sociaux prêts à s'engager auprès des collectivités pour réaliser ces projets. Pour ce faire, il est proposé que le Conseil général engage un appel à opérateurs pour la création de logements sociaux en milieu rural, dans l'objectif de bâtir des partenariats durables qui permettront de réaliser des opérations viables par mutualisation des programmes et effet d'échelle sur le territoire. La démarche d'appel à opérateurs sociaux proposée se déclinera de juin à décembre 2013.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette délibération est importante afin d'inciter les opérateurs à construire du logement social, soit par des constructions neuves, soit en réhabilitant des bâtiments anciennement à usage agricole.

YVES VANDEWALLE – La construction de logements sociaux dans les communes rurales est un vrai défi. Si les bailleurs sociaux maîtrisent bien les opérations d'importance moyenne, ils sont très hésitants à se lancer dans de petites opérations compte tenu des coûts de fonctionnement induits par la dispersion des logements. Le besoin est réel et peut relever d'une exigence réglementaire pour certaines communes. Le Parc naturel régional a mis en place un dispositif équivalent, et j'invite les services du Département à collaborer avec ceux du Parc.

JEAN-LOUIS BARTH – Je suis satisfait des orientations adoptées par la Commission et remercie les services et collègues qui y ont travaillé. Ce dispositif facilitera les démarches auprès des opérateurs afin de les intéresser aux opérations à réaliser dans nos communes rurales.

FRANÇOIS DELIGNE – Mes propos rejoignent ceux de Jean-Louis Barth sur les avancées pour cette nouvelle génération de CDOR et sous tous ses aspects ruraux et urbains.

Je fais part de mon grand étonnement suite à la lecture d'un article dans la presse locale titré : « une cagnotte de 11,5 millions d'euros pour la ville de Versailles » dans lequel le Maire de Versailles indique que le Conseil général des Yvelines pourrait demander à la ville de rembourser une partie des sommes avancées dans le cadre du contrat départemental de l'offre résidentielle. Il s'agit de la première génération de CDOR. La Chambre régionale des comptes avait pointé l'évolution des dispositifs permettant de verser l'argent en fonction des réalisations réelles et non en amont des réalisations envisagées. J'avais à cet effet régulièrement demandé la présentation d'un bilan précis des réalisations, qui n'a jamais été présenté. Nous savons que dans cette première génération de CDOR, certains versements n'ont pas été suivis de création de logements. De telles expressions de collègues maires dans la presse deviennent dès lors ambiguës. Le Département a-t-il officiellement

demandé un remboursement et si oui à quelle hauteur ? Enfin, il serait bon d'avoir un bilan pour l'ensemble des communes concernées en termes de remboursement.

M. LE PRESIDENT – Mon approche a été la même que la vôtre à la lecture de cet article, qui précise « au cas où la ville réaliserait jusqu'au 31 décembre 2013 les logements lui permettant de conserver les 50 %... ». La position du Conseil général est claire : il recouvrira au 31 décembre 2013 l'intégralité des sommes qui lui sont dues dès lors que les logements n'ont pas été construits, comme l'indiquent les conventions signées avec chacune des communes. Ensuite, je suis tout à fait favorable à ce que nous présentions à la rentrée un tableau des communes ayant construit conformément aux conventions du contrat de développement d'offre résidentielle signées avec le Département. Le tableau définitif pourra être présenté dès janvier 2014.

Ce cas de figure n'existe que pour les CDOR de première génération, dont Versailles fait partie, car pour ces derniers le Département versait en amont 50 % des subventions, sommes utilisées par certaines communes pour faire de la trésorerie. Désormais, les CDOR postérieurs ne permettent plus de le faire.

François Deligne – Je vous en remercie, car ce tableau nous donnera une meilleure visibilité sur les CDOR

M. LE PRESIDENT – Je n'ai aucun état d'âme, car les finances départementales sont suffisamment pénalisées par la superposition des péréquations. Il s'agit simplement d'appliquer le droit dans le cadre des conventions signées.

François Deligne – Ces situations pourraient en effet créer une véritable iniquité entre les communes ayant bénéficié de contrats de première génération et les autres. Les premières auraient en effet jusqu'au 31 décembre 2013 pour construire les logements, alors que dans les CDOR actuels, si une commune rencontre des problèmes de lancement de chantier qui ne sont pas de son fait et dépasse le 31 décembre, les services cessent les financements. Ma commune est concernée par un tel glissement d'ordre de service et je demanderai le réexamen du dossier sous l'angle de la réalité du projet. Je considère que le Département peut s'inscrire dans un cadre ferme visant à éviter de réaliser de la trésorerie avec les subventions départementales, tout en permettant une certaine souplesse afin de tenir compte de la réalité des situations.

JEAN-MARIE TETART – Ce sont les déclarations d'ouverture de chantier à l'initiative du promoteur qui comptent et non les ordres de service.

François Deligne – Effectivement, je me suis trompé dans les termes employés. A Saint-Quentinen-Yvelines, une ouverture de chantier va être différée pour des raisons indépendantes de la collectivité et l'engagement CDOR sera tenu.

M. LE PRESIDENT – Initialement, les CDOR visaient à inciter les communes à construire du logement social.

PHILIPPE TAUTOU – Les services ont informé toutes les communes qui étaient dans une situation délicate. Un examen attentif est réalisé et des recommandations seront faites au Président pour quelques communes, qui seront étudiées au cas par cas. La difficulté a bien été identifiée dans les premiers CDOR et a été prise en compte lors du passage aux CDOR PLUS. Au travers de ces

derniers, le Conseil général cherche l'engagement auprès du Maire et une décote est arrêtée si l'engagement n'est pas respecté. L'appel à projets lancé aujourd'hui est très important. Dans de nombreuses instances, nous relevons les difficultés que rencontrent les maires de communes rurales. Le dispositif proposé aujourd'hui est basé d'une part sur le SDADEY, la reconnaissance des pôles et les nouvelles obligations imposées par la loi Duflot aux communes et d'autre part sur les maires, en accord avec les bailleurs sociaux. C'est pour cette raison qu'aucun montant n'a été arrêté. Un travail de proximité entre le maire, le bailleur social et le Conseil général doit être réalisé. C'est à l'examen des projets que les montants nécessaires à la réalisation des opérations seront déterminés.

JEAN-MARIE TETART – J'ai pris un peu de retard dans mon CDOR première génération. En effet, le Plan local de l'Habitat intercommunal prévoyait de petites opérations de logement social dans certains villages, mais aucun bailleur social n'a accepté de le faire, sauf à construire au minimum 40 logements sociaux. Nous avons dû lancer une consultation auprès des bailleurs sociaux et imposer le bailleur social retenu (le Logement francilien) à l'ensemble des aménageurs et promoteurs impliqués dans tous les projets de la communauté de communes. Le Logement francilien peut ainsi construire quelques logements par communes concernées en amortissant ses coûts dans la temporalité du CDOR et en adoptant un système de gestion adapté. Il aura ainsi 200 logements à gérer dans la communauté de communes. Les CDOR multi-sites en milieu rural étaient très difficiles à réaliser. Il est nécessaire de consolider une maîtrise d'ouvrage collective de bailleurs sociaux en milieu rural.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4069 à l'unanimité.

Plan départemental de déploiement du haut débit dans les Yvelines. Protocole de conciliation

KARL OLIVE, *rapporteur* – Le 20 novembre 2009, le Conseil général a choisi la société Eiffage qui a créé une société ad hoc Yvelines Connectic pour devenir délégataire du service public pour le haut débit. Le principal objectif était de renforcer l'attractivité économique des Yvelines en permettant aux entreprises des zones d'activité retenues d'avoir accès à une offre à très haut débit concurrentielle et à des tarifs accessibles. La nature des travaux prévus de 2009 à 2012 était le prolongement du réseau existant, la création de réseaux de desserte au sein des principales zones d'activité et l'adduction des entreprises situées dans les zones d'activité desservies. Le périmètre géographique concernait 120 zones d'activité raccordées dont 80 desservies, 58 sites publics raccordés et trois points de présence opérateurs.

En janvier 2012, la recette générale du réseau n'a pas pu être constatée car l'ensemble des ouvrages prévus au contrat n'ont pas été réalisés. Un audit des travaux réalisés a été lancé en juin 2012. Entre août et septembre 2012, Yvelines Connectic et Eiffage ont refusé de discuter de l'audit avec le Département. Le 21 décembre 2012, le Conseil général a délibéré afin d'autoriser le Président à résilier cette délégation de service public. Le 18 janvier 2013, la résiliation a été notifiée à Eiffage et Yvelines Connectic, qui sera effective en juillet 2014.

Le protocole de conciliation prévoit que les parties sollicitent l'avis d'un conciliateur pour évaluer la valeur résiduelle des biens de retour et les aider ainsi à déterminer la valeur de paiement à verser au concessionnaire résilié. Les services du Département et Yvelines Connectic ont rédigé un protocole d'accord de conciliation. Il est proposé que M. Olivier Fouquet soit nommé conciliateur et se voit confier une mission de trois mois pour remettre sa proposition. M. Fouquet est un ancien membre du Conseil d'Etat, ancien Président adjoint de la section du contentieux et de la section des travaux publics, ancien Président de la section des finances et ancien Commissaire du gouvernement. La

rémunération du conciliateur sera fixée de manière forfaitaire à 30 000 euros HT, chacun des parties assurant la moitié de cette somme, qui sera augmentée en cas de prolongation de la mission.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La meilleure des solutions était de recourir à un arbitre, car l'écart entre les sommes sollicitées par Eiffage et celles proposées par le Conseil général est important.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4087 à l'unanimité.

Plan départemental de déploiement du haut début dans les Yvelines. Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la reprise de la phase 2

KARL OLIVE, *rapporteur* – Cette deuxième phase suit la précédente. Parmi les différentes modalités juridiques existantes relatives cette reprise d'exploitation, c'est la solution du lancement d'une délégation de service public d'affermage concessif qui est privilégiée. Le « fermier » aura en charge la réalisation des compléments de réseau nécessaires, l'exploitation, la commercialisation du réseau, l'entretien et la maintenance et le renouvellement des installations et les modalités de collecte à négocier. Les services rendus doivent être négociés avec le futur fermier, avec la possibilité pour ce dernier de proposer des services activés visant à stimuler la concurrence. Sous réserve des résultats de l'audit, aucune subvention complémentaire ne serait versée. La durée de cet affermage concessif est évaluée à 10 ans. Un avenant aux conventions de partenariat devra être mis en place auprès des intercommunalités concernées. Le programme prévisionnel s'étend de fin juillet 2013 (choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assister le Département dans le choix du futur fermier) à fin juillet 2014 (reprise de la délégation de service public par le nouveau fermier).

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Marie-Christine Servant, Directrice de la mission numérique, de l'important travail qu'elle a réalisé et qu'elle va poursuivre et Madame la Directrice générale des Services du Département de son implication personnelle.

YVES VANDEWALLE – Le Département avait lancé une première délégation de service public qui a permis de constituer l'ossature du réseau départemental et de desservir certains sites majeurs. La phase 2 avait pour but de desservir les zones d'activités. Ce plantage est une mauvaise chose pour les entreprises en attente. Il est urgent de la relancer pour trouver un exploitant. A l'automne, la phase 3 concernera le réseau présenté voici quelques temps. Je m'associe aux remerciements du Président adressés à Madame Servant et son équipe, qui ont réalisé un travail considérable.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4070 à l'unanimité.

Espaces naturels sensibles. Création d'une zone de préemption à Evecquemont

JEAN-FRANÇOIS BEL, rapporteur – L'Hautil est un « gruyère » du à l'exploitation par le passé de carrières de pierres. Afin de limiter le risque lié aux éventuels effondrements, la ville d'Evecquemont se propose de créer un espace naturel sensible, d'acquérir des terrains et de dévier

les chemins de promenade afin de leur faire emprunter des trajets plus sûrs. Cette proposition concerne 77 hectares.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4072 à l'unanimité.

Espaces info-énergie. Subventions 2013 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et à Energies Solidaires

JEAN-MICHEL GOURDON, rapporteur – Il s'agit d'un renouvellement de convention avec ces deux associations partenaires de l'ADEME. Pour l'année 2013, la convention qui vous est proposée demande à ces deux associations de renforcer leurs actions dans différents domaines, notamment en accentuant leur collaboration avec le chef de projet du programme « habiter mieux », en soutenant la Chambre des métiers de l'artisanat pour la réalisation du guide de l'habitat durable destiné aux particuliers, en demandant à Energies Solidaires de réaliser une méthodologie cartographique sur la précarité énergétique, en formant un réseau capable de repérer et orienter les ménages en précarité énergétique, en accompagnant la mise en place du programme de visites à domicile par les Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie et enfin, en assurant des permanences et conseils téléphoniques et le concours de la maison économe. Il est proposé d'attribuer à ces deux associations 20 000 euros chacune.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances etdes Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4091 à l'unanimité.

Droit de chasse en forêts départementales

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Pour raisons familiales, un monsieur ne peut maintenir son contrat de chasse jusqu'à son échéance de 6 ans prévue en 2015. Il est prévu dans ce cas de lui imposer une amende de 1 000 euros. Il est proposé au Conseil général d'abandonner les 1000 euros d'amende et de remettre en concours les deux lots fusionnés jusqu'en 2015. Par ailleurs, une modification est nécessaire sur Sainte-Apolline, où il est nécessaire d'abattre 10 chevreuils au lieu de 8. L'achat des deux bracelets supplémentaires fait passer la contribution du Département de 216 à 220 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4092 à l'unanimité.

Parc du peuple de l'herbe. Dernières acquisitions amiables de terrains. Délégation à la Commission permanente

JEAN-FRANÇOIS BEL, rapporteur – Sur les 15 nouvelles propositions, seule une personne a répondu et accepté le prix du Département à 3 euros le m² pour une surface de 3 334 m². Il est proposé

d'entériner le montant de cette indemnité (10 630 euros) et de déléguer à la Commission permanente le soin de valider les prochaines acquisitions amiables issues de la même procédure.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4095 à l'unanimité.

Subvention à l'association « Fleurs en Seine » pour sa manifestation des 15 et 16 septembre 2013

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Le budget de cette manifestation réalisée aux Mureaux représente 21 000 euros. La ville des Mureaux y participe à hauteur de 8 000 euros et il est proposé au Département d'y contribuer à hauteur de 3 000 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4098 à l'unanimité.

Contrats ruraux des communes de Gazeran et de Lévis-Saint-Nom

HERVE PLANCHENAULT, *rapporteur* – La commune de Gazeran, du canton de Rambouillet souhaite réhabiliter et agrandir sa salle des fêtes, accueillir des activités culturelles et sportives, améliorer l'accès de son école maternelle et procéder à un traitement acoustique des salles de classe et mettre les locaux de la mairie aux normes PMR. Le budget global de ces opérations représente 580 000 euros, auquel le Département pourrait contribuer à hauteur de 129 500 euros. La Région a été sollicitée pour un montant de 166 500 euros.

La commune de Lévis-Saint-Nom, du canton de Chevreuse, souhaite reconstruire un centre de loisirs sans hébergement, d'en aménager les espaces extérieurs et agrandir la salle polyvalente, pour les mêmes montants que le dossier précédent.

Au global, l'engagement départemental serait de 259 000 euros répartis sur les exercices 2013 à 2016.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

YVES VANDEWALLE - Je vous remercie pour la commune de Lévis-Saint-Nom.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4063 à l'unanimité.

Contrats départementaux de Montesson et de Saint-Nom-la-Bretèche

M. LE PRESIDENT – Je souligne combien la ville de Montesson est bien gérée : elle s'apprête à signer son sixième contrat départemental.

HERVE PLANCHENAULT, rapporteur — Montesson, située dans le canton du Vésinet, prévoit de construire un complexe omnisport de deux salles, d'aménager une parcelle proche afin de faciliter l'accès au futur complexe et permettre de se garer et enfin de réaménager la maison Mendès-France afin de la rendre accessible aux PMR et rénover son installation électrique. Le coût global de l'opération est d'1,643 million d'euros, auquel le Département pourrait contribuer à hauteur de 450 000 euros. La Région n'a pas été sollicitée compte tenu des délais d'instruction.

Saint-Nom-La-Bretèche souhaite réaliser un complexe sportif comportant une salle omnisport, un dojo et deux terrains de tennis couverts, pour un montant global de 3,770 millions d'euros. La subvention départementale pourrait être de 390 000 euros. La Région n'a pas été sollicitée compte tenu des délais d'instruction.

Ces deux contrats représentent un engagement départemental de 840 000 euros répartis sur les exercices 2014 et 2015.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4065 à l'unanimité.

Point supplémentaire : Dispositif PMA 78 : marché n°2010-152 relatif au transport des personnes à mobilité réduite. Projet de protocole transactionnel avec la société « Lucky Star »

M. LE PRESIDENT – J'ai souhaité inscrire l'examen de ce dossier en complément de l'ordre du jour de cette séance. En effet, le sujet a suscité quelques inquiétudes, largement relayées par les médias.

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Le Département a conclu en septembre 2010 pour quatre ans un marché avec la société « Lucky Star » pour le transport des personnes à mobilité réduite. Ce service est utilisé pour des raisons professionnelles, médicales ou de loisir et concerne à ce jour 1 740 ayant droits. L'entreprise « Lucky Star » présentait au 31 décembre 2011 une situation financière préoccupante qui a perduré en 2012 avec un niveau de dettes élevé et une trésorerie très limitée. Il est apparu nécessaire de revoir certaines modalités du marché afin d'assurer la pérennité du service sur les 15 mois restant du marché, l'entreprise sollicitant l'exonération des pénalités de refus, de groupage et de retards, ainsi que la non application des aménagements particuliers pour les voyageurs récurrents. L'exécution du marché a relevé des écarts entre l'objectif poursuivi et l'application financière qui en résulte pour le prestataire. Les partis se sont rapprochés et le Département s'est fait assister par un cabinet d'avocats pour négocier un protocole transactionnel dont l'économie générale est la suivante : le Département remet les pénalités 2011 et 2012, rembourse les sommes perçues au titre des voyageurs récurrents et abandonne pour la durée restante du marché les aménagements relatifs aux voyageurs récurrents. Pour sa part, l'entreprise renonce au recours qu'elle a déposé auprès du tribunal administratif de Versailles.

Au global, l'effort financier du Département est de 477 079 euros, ramené à 344 331 euros par compensation des sommes encore dues par la société. Un tiers de cette somme est pris en charge par le STIF et un autre tiers par la Région. Le versement de cette somme est conditionné à la preuve du désistement de l'entreprise de son action contentieuse.

La Commission d'appels d'offres du 9 juillet dernier a émis un avis favorable. L'objectif est une sortie honorable d'un contentieux et la préservation d'un service apporté aux 1 740 ayant droits.

Il s'agit également de préparer la relance d'un nouveau marché d'application simplifié, tout en veillant à ce que le STIF ne modifie pas les règles de fonctionnement de ce service.

M. LE PRESIDENT – Le souci qui nous a animé est bien la préservation de ce service public en direction des 1 740 bénéficiaires dans les Yvelines.

ANDRE SYLVESTRE – Je ne suis pas le seul à avoir reçu des coups de téléphone d'usagers inquiets face à l'arrêt brusque de ces transports. Je suis heureux de voir que tout s'arrange, mais je regrette le « raté » dans la communication faite aux usagers.

M. Le PRESIDENT – L'arrêt brutal des transports par la société était une manière de forcer la main du Conseil général dans le cadre des négociations.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4106 à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 25.

Prochaine séance : le vendredi 27 septembre 2013 à 9 heures 30.

Le Secrétaire : Le Président : ISMAÏLA WANE. ALAIN SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 5 juin 2013 et le 5 juillet 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique : A03 Mobilité déplacement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-489	Remorquage des engins et services associés gérés par le parc de la DRT	4 ans	140 000,00
		somme :	140 000,00 €

Politique: A04 Environnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-158	Etude hydrobiologique et physico-chimique	1 an	50 000,00
		somme :	50 000,00 €

Politique : A06 Attractivité économique

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-264- 00	Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage très haut débit	4 mois	15 000,00
		somme :	15 000,00 €

Politique : A08 Promotion et rayonnement

Numéro de marché	Ohiet du marché		Montant total maximum des marchés en HT
2013-221	Kits de communication de développement touristique	3 ans et 4 mois	190 000,00
		somme :	190 000,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-246	MEULAN - Collège Henri IV - Relance du Lot 2 - Doublage, peinture, faux plafonds		20 448,56
2012-519	Collège Blaise Pascal à PLAISIR - Restructuration des salles de sciences 3 a Maîtrise d'oeuvre		99 228,36
2012-520	Collège Blaise Pascal à PLAISIR - Restructuration des salles de sciences - Contrôle technique	3 ans	5 600,00
		somme :	125 276,92 €

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le President du Conseil general	1
Adoption d'un compte rendu analytique	2
Programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Modifications au programme	<u>3</u> 3
Modification du programme 2013 de renforcement des routes départementales	<u>3</u> 3
RD 110-RD 113 à Rosny-sur-Seine, Mantes-la-Jolie et Buchelay. Projet de création de voies nouvelles de raccordement du futur échangeur des Graviers sur l'Autoroute A 13 au réseau local. Protocole de fin de négociation, prise en considération du projet. Délégation de maîtrise d'ouvrage	<u>4</u> 4
Route départementale n°110. Renforcement et recalibrage entre Buchelay (PR 2,650) et Bréval (PR 14,213). Prorogation de la déclaration de projet. Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique et autorisation de lancer une nouvelle enquête parcellaire	<u>4</u> 4
Service territorial nord-ouest de la Direction des Routes et des Transports à Mantes-la- Jolie. Acquisition et travaux d'installation d'un bâtiment à usage de locaux de bureaux pour les agents du service	<u>5</u> 5
Convention de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU/IDF)	<u>5</u> 5
Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Année 2013	<u>5</u> 5
Financement des études, du DOCP (dossier d'objectifs et de caractéristiques principales) à l'enquête publique, du projet de « T'ZEN » du Mantois et du pôle gare de Mantes-la-Jolie	<u>6</u> 6
Financement des études d'avant-projet de l'opération Tangentielle Ouest phase 1 (Saint-Cyr-L'Ecole – Saint-Germain)	<u>6</u> 6
Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Travaux de dépose des pots-à-feu	<u>8</u> 8
Bâtiments départementaux. Domaine départemental de Madame Elisabeth à Versailles. Création d'une troisième entrée	<u>8</u> 8
Cession de la parcelle AO 980 à la commune de Triel-sur-Seine	<u>9</u> 9
Nouvel acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) auquel adhère le Département	<u>9</u> 9
Bâtiments départementaux. Gendarmerie d'Ecquevilly. Restructuration et extension avec création de 8 logements et extension des locaux de service. Création d'un lot spécifique « désamiantage – démolition suite à dégradations »	9 9
	_

mise en accessibilité de espaces extérieurs et de réfection et mise en accessibilité des espaces extérieurs et de réfection et mise en accessibilité des espaces extérieurs et de réfection et mise en sécurité des toitures-terrasses des bâtiments B, E (atelier Segpa), G et H	. <u>10</u> 10
Bâtiments départementaux. Collège « Saint Simon » à Jouars-Pontchartrain. Travaux de réfection générale des couvertures	. <u>11</u> ++
Subvention ponctuelle d'investissement à la commune de Houilles pour la réalisation d'un accès secondaire au collège « Guy de Maupassant »	. 1144
Dispositif « Culture et Handicap ». Attribution de subventions	<u>11</u> 11
Adhésion du Département au programme concerté pluri-acteurs du Congo (PCPA-Congo)	<u>1212</u>
Subvention 2013 à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles	<u>1212</u>
Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Yvelines-Information- Jeunesse ». Exercice 2013	. <u>13</u> 13
Festival gourmandises musicales (21 septembre-12 octobre 2013)	. <u>1313</u>
Subventions d'investissement pour l'aménagement de studios de répétitions aux communes de Limay et Poissy	. <u>14</u> 14
Subvention d'investissement à l'association les amis de la Collégiale de Poissy en vue de la diffusion d'un spectacle son et lumière (dossier reporté)	. <u>14</u> 14
Aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	. <u>14</u> 14
Subventions au titre des écoles de musique et de danse (aide au fonctionnement, aide aux projets et investissement)	. <u>15</u> 15
Subventions au titre du spectacle vivant : activités théâtrales	<u>1616</u>
Prêt de l'œuvre de Parvine Curie « Mère Anatolica 1 » au centre national d'art et de culture Georges Pompidou (25 septembre 2013 – 6 janvier 2014)	. <u>16</u> 16
Base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine. Contribution départementale au fonctionnement. Exercice 2013	. <u>16</u> 16
Base de plein air et de loisirs du Val de Seine. Contribution départementale au fonctionnement. Exercice 2013	. <u>17</u> 17
Correction de la délibération du 29 mars 2013 concernant la mise en œuvre du dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi n°2012- 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire	. <u>17</u> 17
Optimisation des moyens en termes de ressources humaines. Créations, transformations et suppressions d'emplois	. <u>17</u> 17
Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2013	. <u>18</u> 18
Lancement d'une consultation pour un marché visant à l'externalisation de la gestion de la crèche du personnel départemental	. <u>20</u> 20

Contrat social de territoire de Carrières-sous-Poissy 2013-2015	<u>20</u> 20
Contrat social de territoire de Viroflay 2013-2015	. <u>21</u> 21
Contrat social de territoire de Mantes-la-Ville 2013-2015	<u>2121</u>
Avenant $n^\circ 1$ au contrat d'objectifs et de moyens avec l'association « La Rencontre » pour le centre d'accueil de jour pour personnes adultes handicapées	
Subvention de fonctionnement au titre de l'insertion des jeunes	<u>22</u> 22
Demandes d'habilitations individuelles présentées par la résidence Korian « Le Hameau du Roy » au Chesnay et par la résidence « les Tilleuls » à Chanteloup-les-Vignes	
Demande d'habilitation individuelle présentée par l'établissement « la Cassine » à Flobecq en Belgique	
Remises gracieuses sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées et handicapées pour un montant total de 15 439 €	
Prospection d'entreprises subvention à l'Agence régionale de développement de l'Ile-de-France (ARD)	
Dispositif économique en faveur de l'agriculture. Subvention à l'Association Terre et Cité pour son projet de réalisation d'une exposition Photos et d'un livre	
Politique du logement : appel à opérateurs pour la création de logement sociaux en milieu rural	
Plan départemental de déploiement du haut débit dans les Yvelines. Protocole de conciliation	
Plan départemental de déploiement du haut début dans les Yvelines. Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la reprise de la phase 2	
Espaces naturels sensibles. Création d'une zone de préemption à Evecquemont	<u>28</u> 28
Espaces info-énergie. Subventions 2013 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et à Energies Solidaires	
Droit de chasse en forêts départementales	<u>29</u> 29
Parc du peuple de l'herbe. Dernières acquisitions amiables de terrains. Délégation à la Commission permanente	
Subvention à l'association Fleurs en Seine pour sa manifestation des 15 et 16 septembre 2013	
Contrats ruraux des communes de Gazeran et de Levis-Saint-Nom	<u>30</u> 30
Contrats départementaux de Montesson et de Saint-Nom-la-Bretèche	<u>30</u> 3(
Point supplémentaire : Dispositif PMA 78 : marché n°2010-152 relatif au transport des personnes à mobilité réduite. Projet de protocole transactionnel avec la société « Lucky Star »	
Communication des marchés notifiés entre le 5 juin 2013 et le 5 juillet 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général	